



Le Maire

Procès-Verbal sur le débat concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Conseil municipal du 14 septembre 2018

Le PADD est la pièce centrale du PLU, puisqu'il exprime la vision stratégique du développement de Joncherey pour les 10 ans à venir : c'est le projet politique des élus.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal de JONCHEREY s'est réuni pour débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD de JONCHEREY se définit en 3 axes principaux, présentés par le Maire, qui soulèvent les réflexions suivantes :

AXE 1 : Maitriser le développement résidentiel

Sur ce point le débat s'est porté essentiellement sur la densification du centre urbain, déjà pourvu d'équipements et de réseaux et la possibilité d'agrandissement du village sur un secteur situé entre la rue d'Alsace et le Chemin des Ecoliers.

Un zone à urbaniser (AU) d'environ 2 hectares serait délimitée à l'horizon des 10 ans à venir.

Les élus souhaitent vivement que la parcelle n°6, qui appartient à la commune, accueille un projet d'intérêt général de type maison des aînés ou des commerces et des services.

La création de petits collectifs ou de logements intermédiaires, en location ou en accession n'est pas à exclure car ces formes d'habitat favoriseraient aussi l'apport d'une jeune population.

Pour faire fonctionner l'école et le périscolaire, il faut des familles avec enfants.

AXE 2 : Conforter l'activité économique locale

Le commerce artisanal se développe sur la commune, avec l'ouverture cette année, d'une boulangerie et d'un restaurant. La commune souhaite pérenniser les activités existantes avant de permettre l'installation d'autres entreprises artisanales.

La commune compte également deux entités touristiques :

- Le camping municipal « Le Passe-Loup » avec la possibilité d'implanter de nouvelles habitations légères,
- Les « Cabanes des Grands reflets » : la commune est propriétaire du terrain et la CCST est propriétaire du bâti

Les élus souhaitent la pérennisation de l'activité agricole en préservant les espaces agricoles présents sur le territoire et en leur permettant de se développer si nécessaire.

AXE 3 : Protéger et valoriser le cadre de vie, facteur d'attractivité :

Une liaison piétonne afin de faciliter l'accès au centre aquatique et au centre-ville de Delle est en cours.

Le périmètre autour du monument du Caporal Peugeot doit être réduit car actuellement trop contraignant pour les constructions incluses dans ce périmètre.

Enfin, prendre en compte la contrainte naturelle du territoire liée aux inondations, la protection des espaces naturels et le développement de la biodiversité.

Le débat n'a pas suscité énormément d'échanges, dans la mesure où la commission communale du PLU se compose d'environ six membres du Conseil municipal, qui relayent régulièrement des informations sur la procédure en cours aux autres membres du conseil.